

| |
|----------------------|
| DEPARTEMENT |
| NORD |
| CANTON |
| GRANDE-SYNTHÉ |
| COMMUNE |
| GRAVELINES |

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 MAN 029

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale – Service événementiel 2024

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière article L113-2,
- Vu la demande formulée par l'association TRIP N KITE,
- Considérant qu'il importe de réglementer provisoirement la circulation, le stationnement et le cheminement des piétons afin d'assurer la sécurité publique sur le parvis du phare pour permettre la manifestation « défi des forts », course de paddle, en lien avec l'ouverture des bains,

AUTORISE

L'association « TRIP N KITE » à installer des infrastructures sur le parvis du phare situé en face du Phare (Boulevard de l'Est à Gravelines) le Samedi 6 Juillet de 10h à 22h.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au service Événementiel
- Que l'arrêté du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) soit respecté.

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette manifestation.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Le Samedi 6 Juillet 2024 de 10h à 23h

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint,

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,
M. le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,
M. le Responsable du Service Événementiel,
M. le Responsable de la Société DK BUS,
L'association Trip N kite.

Fait à Gravelines, le

1 JUIN 2024
Le Maire


Bertrand RINGOT